

---

**Maître d'ouvrage**



**Marché de travaux**

Travaux connexes hydrauliques de l'aménagement foncier A150

Réalisation d'un fossé de transfert des ruissellements MP\_11

Hameau St Antoine à Mesnil Panneville

---

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**Le 13/07/2016 à 16 h 00**

**Règlement de consultation**

---

## Sommaire

<b>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1 Maîtrise d'ouvrage .....	3
2.2 Maîtrise d'œuvre .....	3
2.3 Plan de Prévention .....	3
2.4 Contrôle technique externe .....	3
2.5 Définition de la procédure.....	3
2.6 Décomposition en tranches ou en lots .....	3
2.7 Durée et forme du marché .....	3
2.8 Compléments techniques particulier (CCTP).....	3
2.9 Modifications de détail au dossier de consultation .....	4
2.10 Délai de validité des offres.....	4
<b>ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES.....</b>	<b>4</b>
3.1 Documents fournis aux candidats .....	4
3.2 Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	4
<b>ARTICLE 4 : JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>5</b>

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

---

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation d'un fossé de transfert des ruissellements au Hameau St Antoine sur la commune de Mesnil Panneville (76).

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

### **2.1 Maîtrise d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage sera réalisée par le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, représenté par son Président, M. Cortinovic, conformément à la délibération du comité syndical du 21 avril 2008.

### **2.2 Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Aussi, dans les pièces constitutives de ce Dossier de Consultation des Entreprises, compte tenu que le maître d'ouvrage est aussi maître d'œuvre, il sera fait mention uniquement de l'intitulé « Maître d'ouvrage ».

### **2.3 Plan de Prévention**

Un Plan de Prévention joint en annexe devra être complété par l'entrepreneur en phase de préparation de chantier.

Ce plan devra lister l'ensemble des activités dangereuses et les moyens spécifiques correspondants que l'entrepreneur devra approuver et maître en œuvre lors de la réalisation des travaux.

### **2.4 Contrôle technique externe**

Le contrôle technique sera assuré par le Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec,

### **2.5 Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **2.6 Décomposition en tranches ou en lots**

Sans objet

### **2.7 Durée et forme du marché**

Sans objet

### **2.8 Compléments techniques particulier (CCTP)**

Tous les descriptifs techniques des aménagements à réaliser sont détaillés dans le CCTP et ses annexes.

## **2.9 Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Celles-ci seront communiquées au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

## **2.10 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

# **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

---

## **3.1 Documents fournis aux candidats**

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le projet d'Acte d'Engagement et ses annexes (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes
- Le Détail Estimatif (DE)
- Le Plan de Prévention (PP)

## **3.2 Composition de l'offre à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra 2 enveloppes cachetées avec les mentions « première enveloppe : candidature » et « deuxième enveloppe : offre ».

La première enveloppe de candidature contenant :

- Une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Un mémoire justificatif présentant les aptitudes du candidat à réaliser les travaux (référence,...)
- Les certificats et attestations mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, ainsi que les attestations d'assurance
- L'attestation de visite des différents sites

La deuxième enveloppe contenant l'offre du candidat :

- l'Acte d'Engagement : cadre ci-joint complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s).
- le CCTP et ses annexes, daté et signé.
- le CCAP daté et signé.

- Le Détail Estimatif complété, daté et signé.
- Une note méthodologique présentant d'une part les moyens humains et matériels du candidat, et d'autre part la méthodologie de travail du candidat (qualification du personnel mis à disposition, liste des moyens matériels utilisés, mode d'exécution des travaux, provenance des matériaux, référence des fournisseurs, délai d'intervention après commande, durée de réalisation des prestations, mode de contrôle de la réalisation en interne, mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier, ...).

#### **ARTICLE 4 : JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

---

Le choix se portera sur l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères hiérarchisés par ordre suivants :

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 40 %
- Délais de réalisation : 10 %

La valeur technique sera évaluée sur la base de la note méthodologique.

Une visite des lieux est obligatoire. Une attestation de visite en annexe sera à signer par le SMBVAS et à remettre dans l'offre.

#### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

---

Après publication de la publicité, chaque candidat intéressé peut demander un dossier de consultation par courrier, fax ou email :

A l'attention de M. le Président, Syndicat Mixte du Bassin Versant de L'Austreberthe et du Saffimbec, 116 Grand'Rue, 76570 LIMESY

Fax : 02 32 94 00 78

Email : alexandre.abiven@smbvas.fr

La transmission du dossier de consultation des entreprises pourra se faire selon l'une des 3 modalités suivantes :

- sous format papier transmis par courrier à l'adresse indiqué par l'entreprise
- remis en main propre avec récépissé au syndicat
- sous format dématérialisé sur simple demande

La transmission des offres des entreprises pourra se faire selon l'une des 2 modalités suivantes :

- sous format papier transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du syndicat
- remis en main propre avec récépissé au syndicat

#### **ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de leur offre, les candidats pourront contacter M. Abiven (tel 02 32 94 00 74 - [alexandre.abiven@smbvas.fr](mailto:alexandre.abiven@smbvas.fr)).

**FIN DU REGLEMENT DE CONSULTATION**